

## Le District de Compiègne

(Août 1791 - Novembre 1792)

---

Le premier renouvellement partiel de l'administration des Districts eut lieu en août et septembre 1791.

Dans le District de Compiègne, quatre membres du Conseil Général : MM. de Canlers, Dutilloy, Mullot et l'abbé de Pronnay, furent remplacés par MM. Guibout, l'abbé Demouy, Lallouette, cultivateur à Aiguisy et Alexandre Crasquin, notaire à Monchy.

Les autres membres : Penon, Devert, Scellier, Joly, Wacquart, Debaq, Leclercq et l'abbé Bigault, restaient en fonctions.

L'abbé Demouy fut élu président ; Louis Penon, réélu vice-président. Ils formaient le Directoire du District avec Scellier et Devert, demeurés en fonctions et Guibout qui remplaçait Joly.

Poulain de la Fontaine conservait les fonctions de procureur syndic. L'emploi de secrétaire restait confié à Bertrand Quinquet, dont l'influence grandissait de jour en jour. Le receveur du District était Jean-François-Hyacinthe de Crouy.

Telle était la nouvelle administration du District.

Avant d'examiner son œuvre, il n'est pas inutile de faire connaissance avec son nouveau président. L'abbé Demouy était un de ces hommes ondoyants et incertains, comme il s'en rencontre trop en tous temps et surtout dans les périodes agitées. On les voit toujours prêts à se ranger du côté des plus bruyants et des plus forts.

Louis-Charles Demouy, curé de Bienville, et titulaire de la chapelle de Saint-Laurent, sous le clocher des Minimes de Compiègne, avait pris part, en 1789, à l'Assemblée du clergé du bailliage de Senlis, pour l'élection du député du Clergé de ce bailliage aux Etats Généraux. Il s'y trouvait non seulement en son nom personnel mais aussi comme porteur des pouvoirs de Philippe Lefeuvre, curé de Saint-Hilaire de Coudun ; Dehesme, curé de Notre-Dame de Coudun ; François Gibert, curé de Vandelicourt, et Christophe Selanne, curé d'Elincourt-Sainte-Marguerite.

A la formation des municipalités, l'abbé Demouy avait été élu maire de Bienville.

Il fut l'un des premiers ecclésiastiques du District à prêter le serment prescrit par la Constitution civile du Clergé.

Devenu président du District, il fut remplacé comme maire de Bienville par Louis Follet.

L'abbé Demouy demeura président du District jusqu'en Frimaire An II, et eut alors pour successeur l'abbé Quinquet, ancien curé de Montmacq, beau-frère du secrétaire Bertrand.

Demouy redevint alors maire de Bienville. En cette qualité il fit envoyer au District tous les cuivres provenant de l'église. Les calvaires se trouvant dans sa paroisse furent démolis et il en fit vendre les pierres.

Le 20 Ventôse An II, le maire-curé faisait prendre la délibération suivante par le Conseil Général de la commune de Bienville :

« Le Maire dit qu'il croyait utile et avantageux à la commune que les citoyens qui la composent renonçassent par un acte authentique au culte de la religion catholique ; qu'il croyait que cette renonciation serait une preuve de patriotisme de ses concitoyens, parce que tout patriote doit faire tout ce qui peut convenir au bien général de la République, tout ce qui conduit à l'union et à la concorde ; qu'enfin, tout républicain doit faire tout ce qui est en lui pour se débarrasser de tout ce qui tient à l'esclavage. »

Le 27 Ventôse An III, le curé Demouy était réélu maire, mais peu après, il était révoqué pour ne pas avoir obtempéré à un arrêté relatif aux réquisitions. Il était remplacé à la mairie par le citoyen Fournier.

Les événements de Thermidor déterminent l'abbé Demouy à modifier son attitude politique. Il se présente devant la municipalité de Bienville afin de rétracter formellement « la démarche forcée qu'il avait faite en remettant ses lettres de prêtrise et en renonçant aux fonctions du sacerdoce dont il est disposé à reprendre l'exercice en qualité de prêtre catholique ».

Le Conseil Général de la commune suit l'exemple de son curé et déclare vouloir reprendre l'exercice du culte catholique.

L'abbé Demouy célèbre de nouveau la messe dans son église et, peu après, il redevient maire de la commune, puis, juge de paix du canton de Coudun.

Mais comme un brave homme de Bienville, le cultivateur Moroy, se permet un jour de critiquer les palinodies du curé Demouy, celui-ci l'appelle devant la justice et l'oblige à des preuves.

Maintenant que cette présentation est faite, passons aux actes de la nouvelle administration.

Ainsi qu'il a été exposé dans un précédent entretien, l'administration du District comprenait le Conseil Général qui se réunissait une fois par an, et un Directoire de 5 membres qui siégeait en permanence.

A la suite des élections pour le renouvellement par moitié de l'administration, le Conseil Général du District tint sa réunion au cours de laquelle lui fut présenté le compte-rendu des travaux du Directoire pendant l'exercice écoulé.

Une fois ce compte de gestion approuvé, le Conseil eut à examiner les questions à l'ordre du jour : recouvrement des impôts, administration et vente des biens nationaux, création d'ateliers de charité, etc...

On décida l'envoi aux municipalités d'un rapport frappant la forêt de Compiègne qui, jusqu'alors n'avait pas été imposée. Il était fort difficile de partager la forêt entre les communes riveraines. Dans sa séance du 29 octobre 1791, le Conseil décida de distraire de la totalité de l'imposition foncière frappant la forêt, une somme de 50.000 livres à la décharge des communes intéressées.

En ce qui concerne la forêt de Laigue, une imposition de 6.000 livres fut répartie entre les communes voisines.

Le Conseil eut aussi à examiner les réclamations de Compiègne et de Venette, au sujet du décret du 15 juin 1791. Ce décret établissait pour Compiègne une seule paroisse, celle de Saint-Jacques, à laquelle devaient être réunies celles de Saint-Antoine, Saint-Germain, Margny et Venette, les églises de Saint-Germain et Margny étant conservées comme succursales.

Compiègne demandait le maintien de la paroisse Saint-Antoine. Venette voulait que son église soit conservée comme succursale, de préférence à celle de Margny.

Ces demandes furent transmises au Directoire du département qui décida que Saint-Jacques resterait seule église paroissiale, avec Saint-Antoine et Venette comme succursales, et Saint-Germain comme simple oratoire.

On approuve les plans et devis, dressés par Le Dreux, contrôleur des Bâtiments Nationaux et Wacquart, inspecteur, membre du Conseil du District, en vue de l'installation au couvent des Minimes de l'école des Frères qui se trouvait rue d'Ardoise.

La tâche du Conseil Général se trouvant achevée, le rôle du Directoire commence.

L'un de ses premiers actes fut la réception d'une pierre de la Bastille.

Dès le 14 juillet 1789, le maître-maçon Palloy avait fait commencer la démolition des murs de la Bastille. Cela lui avait donné l'idée de réaliser une opération qui pouvait lui procurer certains avantages.

Il obtient d'être chargé officiellement de la démolition de la vieille prison d'Etat, et décida d'envoyer aux Départements et aux Districts des pierres en provenant. Cela lui permettait d'acquérir une réputation de vrai patriote et lui servait, en même temps, de réclame pour la vente des souvenirs de la Bastille confectionnés avec les barreaux, chaînes et autres ferrailles.

Le 10 août 1790, Palloy avait écrit au Directoire du District de Compiègne pour lui offrir un plan de la Bastille, encadré dans une des pierres de la forteresse. Le Directoire l'en avait vivement remercié, en lui demandant d'adresser son envoi au secrétaire du District.

Ce ne fut que le 3 décembre 1791 que Bertrand reçut une lettre de Palloy annonçant cet envoi confié aux soins de François Ognier, voiturier à Noyon.

La pierre arriva à Compiègne le 2 janvier 1792.

Aussitôt, le Directoire du District convoque les autorités à assister à la réception officielle de la précieuse relique. Le maire est prié de faire sonner la Ban cloque et toutes les cloches de la ville à midi et de faire assembler la garde nationale et la musique.

A 3 heures, les autorités sont réunies. M. Mathery qui remplace Palloy à cette cérémonie, ouvre la caisse contenant une pierre sur laquelle est attaché un plan de la Bastille, encadré de bois et recouvert d'une glace.

Des discours sont prononcés par Mathery et par l'abbé Demouy, président du District, puis un cortège s'organise. Derrière la pierre de la Bastille, portée par quatre grenadiers et escortée par les corps administratifs et judiciaires, viennent les tambours, la musique, la garde nationale, les gendarmes, la compagnie de sous-officiers invalides et la foule des citoyens.

Partant de la place au Bled, cette procession suit la rue des Bonnetiers, le Marché aux Herbes, les rues des Clochettes et de la Pannetière, la place du Change, les rues du Grenier à Sel, des Lombards, du Plat d'Etain, et au son des cloches et du canon, se rend à l'église Saint-Jacques. La pierre est déposée

au pied de l'autel. Le curé Nicolas Desboves la bénit et adresse des prières pour la prospérité de l'Empire, le maintien de la Constitution, la conservation du roi.

Le cortège retourne ensuite à la salle du District où procès-verbal de la cérémonie est aussitôt rédigé et signé.

De plus graves soucis vont bientôt s'imposer à l'attention des administrateurs du District.

La récolte en blé avait été déficitaire en 1791, dans une grande partie de la France. Suffisante dans le Nord, elle avait été médiocre dans le Centre et très mauvaise dans le Midi. Il était devenu indispensable de prélever les blés dans la région du Nord, pour approvisionner Paris et les Départements du Midi.

Des protestations s'élevèrent aussitôt dans la région du Nord, où l'on signale des pétitions demandant l'interdiction de la libre circulation des blés.

Le bruit se répandit que les blés étaient achetés par des spéculateurs qui les exportaient pour les ramener ensuite et les revendre à un prix beaucoup plus élevé.

Pour calmer les esprits, on imagine un système de passeports, devant accompagner les convois de blé, en indiquant leur point de départ et leur destination. Cette mesure ne diminue pas l'effervescence qui se manifeste en divers points de Seine-et-Marne, de l'Oise, de l'Eure et de la Seine-Maritime. On voit se renouveler les désordres qui s'étaient produits en 1775 lors de la Guerre des Farines, fomentée par les ennemis de Turgot et qui avait amené une marche des séditieux sur Versailles, comme cela devait se renouveler en octobre 1789.

Dans le Noyonnais, le mouvement populaire prend un caractère inquiétant et il est possible que des intrigues politiques n'y soient pas étrangères. On se demande si cette agitation est vraiment spontanée, ou si elle n'est pas encouragée par les ennemis, adversaires de la Révolution.

Au début de février 1792, cinq bateaux de grains à destination de Paris, sont arrêtés à Pont-l'Évêque par la population qui s' imagine que ces grains ont été achetés par des spéculateurs pour être exportés. Le Directoire du département donne l'ordre de faire partir ces bateaux. Cet ordre ne fait qu'aggraver la situation.

Le 6 février le juge de paix de Carlepont invite les Municipalités de son canton à conduire les habitants en armes sur Sempigny et Pont-l'Évêque afin d'empêcher le départ des bateaux. Le port de Pont-l'Évêque est bientôt envahi par une foule armée. On laisse partir un des bateaux chargé d'avoine.

Mais les 4 autres, qui contiennent 15.000 sacs de blé, sont déchargés. Leur contenu est engrangé dans l'abbaye d'Ourscamp, sous la garde des habitants.

L'agitation ne tarde pas à gagner le district de Compiègne.

Le 9 février, les habitants de Rethondes, Choisy, Plessis-Brion, Berneuil, Saint-Crépin et Trosly arrêtent un bateau de blé entre Rethondes et Choisy. Le Directoire du district en informe le Département et, en attendant des instructions, place le bateau sous la garde et la responsabilité des municipalités du canton de Rethondes.

Le 12 février, deux autres bateaux sont arrêtés au bac d'Attichy. Les officiers municipaux en préviennent le Directoire du District de Compiègne, en déclarant qu'ils avaient dû céder à la force. Ils demandent des instructions leur permettant d'assurer « autant l'exécution des lois que la satisfaction du peuple. »

Saisi de ces faits, le Directoire du Département charge un de ses membres, M. Budin, de joindre les affaires d'Ourscamp, de Choisy et d'Attichy et de les soumettre à l'Assemblée législative. Budin obtient l'envoi de forces militaires sous les ordres du marquis de Gouy d'Arsy, maréchal de camp.

M. Dauchy, président de l'Administration du Département est chargé d'assister M. de Gouy d'Arsy et de délivrer les ordres de réquisitions nécessaires.

Les troupes devaient comprendre un escadron du 6<sup>e</sup> régiment de cavalerie, 2 escadrons du 5<sup>e</sup> chasseurs et le bataillon de la Vienne, stationnés à Compiègne ; un détachement du 3<sup>e</sup> régiment d'artillerie, une compagnie de grenadiers de l'Orne et un bataillon de la Sarthe.

M. de Gouy d'Arsy arrive à Compiègne dès le lendemain 13 février, à 5 heures du matin. En l'absence du président du Directoire, qui habite Bienville, il invite le vice-président, M. Penon, à venir le rejoindre à l'auberge des Trois Pucelles, rue du Perroquet, hôtel qui se trouvait sur l'emplacement occupé depuis par le n° 48 de la rue de Solférino.

M. Penon s'y rend aussitôt. Il renseigne le général sur l'état des esprits et dit la nécessité d'agir avec de grandes forces et avec beaucoup de prudence.

M. de Gouy d'Arsy reçoit ensuite les commandants du 5<sup>e</sup> chasseurs et du bataillon de la Vienne qu'il invite à se tenir prêts à marcher sur Noyon.

A 6 heures, ces conférences sont terminées et M. de Gouy d'Arsy quitte Compiègne avec le dessein de se rendre à Noyon. Mais, à Bellerive, il trouve la route barrée par plusieurs milliers

de paysans en armes, accourus des villages voisins, à l'appel du tocsin. Le général ne peut obtenir le passage : en effet, il lui faudrait une réquisition des autorités et il n'a à ses côtés ni les administrateurs du district de Compiègne, dont la juridiction ne s'étend d'ailleurs pas au-delà de Thourotte, ni ceux du district de Noyon.

Il est donc obligé de revenir à Compiègne, auprès du Directoire qu'il trouve en séance, à 10 heures du matin, sous la présidence de M. Penon. Il confère avec le Directoire « sur les moyens d'exécuter la mission dont il est chargé avec toute la prudence, la douceur et la fermeté prescrites par le roi ».

Les représentants des municipalités du canton de Rethondes se présentent à cette réunion pour prendre connaissance des instructions du Département. Il leur est recommandé de faire tous leurs efforts pour maintenir l'ordre, en rappelant à leurs administrés le respect dû aux lois, aux personnes et aux propriétés.

Le général insiste sur la nécessité d'assurer la libre circulation des grains, indispensable à la vie du royaume.

« A quoi ils ont répondu — dit le procès-verbal de la séance — qu'ils convenaient de la vérité de ce principe, mais que si l'un d'eux osait tenir au peuple un pareil langage, il serait foutu avant d'avoir achevé. »

La discussion en est là lorsque l'abbé Demouy, président du District, arrive de Bienville. Il dit avoir entendu sonner le tocsin et battre la générale de tous côtés. Ses dires sont confirmés par les officiers municipaux de Venette qui viennent annoncer que le mouvement gagne leur commune et Saint-Germain.

En présence d'une telle situation, le Directoire s'inquiète : Si le général dégarnit la ville des troupes qui s'y trouvent et les conduit à Ourscamp, l'agitation qui se manifeste autour de Compiègne et dans les faubourgs même de la ville pourra devenir dangereuse pour la ville, restée sans défense. En conséquence, le Directoire requiert M. de Gouy d'Arsty de ne disposer des troupes stationnées dans la ville que pour la protection de Compiègne.

Le général se rend compte du bien-fondé de ces observations et part le soir même pour Paris, afin d'obtenir de nouveaux ordres.

Dans la matinée du lendemain 14 février, le Directoire du District décide de constituer un conseil permanent qui devra se tenir à toute heure à la disposition des municipalités des campagnes.

Sont appelés à faire partie de ce Conseil permanent :

Les membres du Conseil général de la Commune : (MM. de Cayrol, maire ; Mosnier, procureur de la Commune ; Berger de Vitry, Leclerc, Mouton, Lambin, Rey, Mollet, Vezou et Charlemagne Bazin, officiers municipaux).

Les juges au tribunal du District (Le Caron, de Crouy aîné, Alix et Demouy).

Les juges de Paix (Lemer et Carlier).

Les juges au Tribunal de Commerce (Saigat, Herbet, Langlois, Mathieu et de Billy).

Les membres du Bureau de Conciliation (Carbon, de la Neigerie, les abbés de Pronnay, Desboves, curé de Saint-Jacques, et Thibaux, curé de Saint-Antoine).

Dans l'après-midi du même jour arrive M. Dauchy, président du Département qui s'enquiert de la situation, puis part pour Noyon, où l'appellent les événements d'Ourscamp.

Le Directoire reçoit également les municipalités du canton de Rethondes, revenues exprimer leurs craintes. On les félicite de leur patriotisme et on les invite de nouveau à user de toute leur autorité pour assurer le respect de la loi.

Un des membres du Directoire de Compiègne, M. Guibout avait pu se rendre à Noyon la veille. Il vient rendre compte de ce qu'il a vu : à l'appel du tocsin, les habitants des villages se sont armés et dirigés sur Ourscamp. A 2 heures de l'après-midi, dit-il, 10.000 hommes étaient rassemblés, le soir ils étaient plus de 30.000, venus de toute la région, entraînant avec eux leurs magistrats municipaux et leurs juges de Paix.

Pendant que ces discussions avaient lieu à Compiègne, l'Assemblée Nationale se préoccupait des événements. Dans la séance du 14 février, un député de l'Oise, l'abbé Coupé, curé de Sermaize, dit l'inquiétude des populations devant les enlèvements de grains qui leur font redouter la famine. Il achève ainsi son discours :

« Quand l'esprit est malade, il faut parler à l'esprit et traiter le malade dans le sens de sa maladie. Voulez-vous employer la force ? Vous aurez à réduire 200.000 hommes auxquels l'erreur a donné la force du désespoir. Le parti de la raison et de la modération est le seul qui puisse assurer l'exécution paisible et non sanglante de la loi. »

C'est à peu près le même langage que M. de Gouy d'Arsty tient aux ministres. Il leur déclare que les événements de Choisy-au-Bac et d'Ourscamp méritent la plus sérieuse attention et que « des demi-mesures ne sauraient être employées sans danger ». Il s'agit de ramener à la raison des hommes égarés.



Pour cela il conseille de « déployer des forces tellement imposantes que l'on ne soit pas obligé d'en faire usage. »

Dans la soirée de cette journée du 14, le gouvernement donne à Gouy d'Arsy l'ordre de se rendre à Beauvais, de s'y concerter avec le Directoire du Département et d'agir d'après ses réquisitions.

Dès le matin du 15 février, de Gouy d'Arsy se présente au Directoire du Département. Il y expose ce qu'il a vu à Compiègne et entendu de la bouche des habitants à Choisy. Il atteste, que ni là, ni à Ourscamp, il n'est question d'hostilité envers les idées nouvelles, mais seulement de bons habitants des campagnes qui craignent la famine. Il convient donc d'user de tous les moyens de conciliation possibles, avant d'employer des mesures de rigueur. Il estime qu'une démarche faite par des commissaires de l'Assemblée Nationale à la demande du Conseil du Département pourrait être d'un heureux effet.

Le même jour, une décision en ce sens est prise par l'Assemblée Législative qui charge 4 de ses membres, le mathématicien Romme, du Puy-de-Dôme, Labergerie, de l'Yonne, Viénot de Vaublanc, de Seine-et-Marne, et l'abbé Jacob Dupont, d'Indre-et-Loire, de se rendre dans l'Oise comme médiateurs.

Ces commissaires se mettent immédiatement en route. Ils arrivent à 2 heures du matin à Senlis, où ils font réveiller les autorités locales. On leur apprend que l'agitation a gagné de ce côté et que trois voitures de blé ont été arrêtées.

Dans la matinée du 16, les commissaires arrivent à Compiègne, où ils trouvent le Comité permanent réuni.

Ferté, commandant la garde nationale du canton de Rethondes, vient à ce moment annoncer que les autorités municipales ont été forcées de consentir au déchargement des bateaux arrêtés le 12. Les blés ont été transportés dans les greniers de M. Bayart, receveur du duc de la Trémoille, sous la surveillance de commissaires désignés à cet effet.

Romme et ses collègues invitent le Directoire de Compiègne à attendre les événements avec calme. Les commissaires de l'Assemblée Nationale se dirigent ensuite vers Noyon, accompagnés par Dauchy, président du Département.

D'autre part, un appel à la sagesse a été rédigé par le Directoire du Département, de concert avec M. de Gouy d'Arsy. Cet appel, conçu en termes pathétiques, est imprimé à 2.400 exemplaires, pour être publié par les municipalités des Districts de Compiègne, et de Noyon, et lu au prône par les curés.

Dès le matin du 17, les commissaires de l'Assemblée et le président du Département, refusant toute escorte militaire, se

rendent à Ourscamp. Romme harangue les paysans rassemblés. Il ne peut les convaincre. Les envoyés de l'Assemblée sont menacés par une foule furieuse. On parle de planter leurs têtes sur les grilles de l'abbaye. Ils doivent quitter Ourscamp avec une certaine précipitation et rentrent à Compiègne à 6 heures 1/2 du soir.

Le lendemain matin, ils sont de retour à l'Assemblée Nationale où Viénot rend compte de leur mission.

D'urgence, on prend un décret invitant le pouvoir exécutif à employer tous les moyens à sa disposition « pour faire cesser les rassemblements qui ont lieu à Ourscamp, Attichy, Choisy-au-Bac et autres endroits du département de l'Oise, et pourvoir en même temps à la sûreté des graines qui y sont arrêtées. »

De son côté, le Directoire de l'Oise charge M. de Gouy d'Arsy de demander au ministre de la guerre 2 bataillons de gardes suisses, 2 bataillons de ligne, 400 chevaux, 8 pièces d'artillerie, et le surplus des forces jugées nécessaires en gardes nationales.

Trois membres du Directoire, Dauchy, Budin et Michel d'Anserville sont chargés de faire toutes réquisitions utiles.

Le 19 février, le ministre de la guerre annonce à l'Assemblée Nationale son intention d'envoyer dans l'Oise des troupes de Paris, le 20, la municipalité de Compiègne est informée de l'arrivée de 3.000 hommes à qui elle doit assurer vivres et logement.

Le 22, se trouvent réunis à Compiègne un bataillon du 102<sup>e</sup> d'infanterie, un du 103<sup>e</sup>, 2 escadrons du 5<sup>e</sup> chasseurs, les bataillons de volontaires d'Indre-et-Loire, de la Nièvre et de la Corrèze. Ces troupes sont placées sous les ordres du général Vietinghoff, commandant la 17<sup>e</sup> division militaire.

Dauchy, président du Département, vient s'installer à Compiègne et les Directoires des Districts de Compiègne et Noyon sont invités à lui soumettre toutes leurs dépêches.

Le 24 février, les troupes du général Vietinghoff, accompagnées de M. Budin, membre du Directoire du Département quittent Compiègne à 4 heures du matin pour se rendre à Ourscamp.

Mais déjà le rassemblement n'existait pour ainsi dire plus. Les paysans s'étaient lassés. Ils s'inquiétaient de laisser leurs demeures sans protection, pendant qu'ils montaient la garde à Ourscamp. Ils s'ennuyaient de leurs enfants et de leurs femmes.

En somme, les tergiversations du gouvernement n'avaient pas été inutiles. Elles avaient fait « pourrir » le rassemblement, de même que, récemment, on a su faire pourrir la grève des mineurs.

Une lettre adressée à M. de Gouy d'Arsy, par un officier d'état-major, le soir même du 24, et communiquée autrefois à la Société Historique par M. de Marsy, dit comment se termina l'opération :

« Nous sommes entrés tambours battants, mèche allumée, drapeaux déployés dans un fort dont pas un chat ne nous a disputé la prise de possession. Défiler devant le général, faire grand feu dans les cours, dans les chambres, bien rire de nos préparatifs de guerre et nous bien chauffer, tel a été à peu près les trois quarts et demi de nos travaux de campagne, nous sentions bien que nous étions victorieux, mais beaucoup plus encore un froid vif et piquant. »

Le même jour, Dauchy et Michel d'Anserville, avec un détachement de 200 soldats, s'étaient rendus à Attichy où ils restaient pendant toute la journée du 25, jour de marché.

Ils reviennent à Choisy le 26 et y laissent 80 hommes. Ils font explorer la rive gauche de l'Aisne, entre Attichy et Choisy par 50 cavaliers et 260 fantassins venus de Compiègne. Eux-mêmes explorent la rive droite de la rivière avec un autre détachement.

Dans la matinée du 27 février, Dauchy informe le district de Compiègne que le rechargement des blés arrêtés à Choisy va pouvoir s'effectuer. Un membre du Directoire du District est chargé d'assister à cette opération.

L'un des bateaux arrêtés à Attichy peut repartir le 29 février, l'autre le 2 mars. Mais la population avait refusé de prêter la main à leur rechargement. Ce travail dut être effectué par les soldats.

Les Directoires des Districts de Compiègne et de Noyon avaient adressé aux tribunaux les procès-verbaux relatifs aux affaires de Choisy, Attichy et Ourscamp. Il n'y eut aucune poursuite en ce qui concernait le bateau de Choisy, tandis qu'il y eut neuf inculpations dans l'affaire d'Ourscamp. Elles aboutirent à 4 condamnations, bientôt amnistiées.

Dans le courant de 1792, bien d'autres difficultés surgissent. Ainsi que l'a dit M. Feuqueux dans une conférence qu'il faisait à Compiègne :

« La mise sous séquestre des biens des émigrés complique bientôt la besogne ; le recouvrement des impôts est toujours difficile ; les municipalités sont inexpérimentées et le personnel même des bureaux du District donne souvent des preuves de négligence et d'inertie.

« La guerre maintenant, avec toutes ses inquiétudes, les suspicions, les misères qu'elle engendre, la guerre qu'il fallait pourtant gagner, car la liberté et la terre en étaient l'enjeu,

rendait les masses fiévreuses et haletantes. L'Assemblée Nationale l'avait déclarée à l'Autriche le 20 avril 1792. Bientôt après, la Prusse la déclarait à la France. En juillet, la Patrie était déclarée en danger. »

Les volontaires s'enrôlent de toutes parts. Il se produit un magnifique mouvement d'enthousiasme. Mais, à côté de ceux qui ne songent qu'à défendre la Patrie menacée, d'autres obéissent à des mobiles moins purs. Il commettent des excès.

Dans le District de Compiègne, ils pillent les basses-cours, saccagent les champs, tirent des coups de feu dans les villages au risque d'incendier les maisons couvertes en chaume. A Bienville, notamment ils se rendent coupables de méfaits dont s'émeut le Directoire du District.

Mais c'est surtout à Arsy que se produisent les faits les plus graves.

Le marquis de Gouy d'Arsy, devenu impopulaire depuis l'affaire d'Ourscamp, avait été dénoncé au District comme détenant des armes : 550 fusils et 2 pièces de canon. Le 4 septembre 1792, Guibout, administrateur du District, désigné comme commissaire civil, vient faire une perquisition à Arsy. Il a avec lui une petite armée : 600 hommes de la garde nationale de Compiègne sous les ordres du commandant Houet et du commandant en second Duflot ; 150 volontaires du 9<sup>e</sup> bataillon de fédérés nationaux, conduits par le lieutenant-colonel Castré, une compagnie d'artillerie avec 2 pièces de campagne, sous les ordres du capitaine Pommevert ; les gendarmes du commandant Budin et un détachement de cavalerie.

Ces forces se font assister du maire d'Arsy, le citoyen Ribert, du procureur de la commune, Hennon, et d'un officier municipal, le citoyen Boucher.

Désireux de faciliter les recherches, M. de Gouy d'Arsy a fait appeler des serruriers, menuisiers et hommes du bâtiment. Avec leur concours, le château est visité de fond en comble pendant plus de 6 heures. On trouve tout juste 12 fusils de chasse et 13 pistolets qui, d'ailleurs, avaient été déclarés à la mairie.

Un procès-verbal dressé séance tenante est signé, par le citoyen Guibout, les autorités municipales d'Arsy et les commandants des divers corps de troupes. Il constate que M. de Gouy d'Arsy s'est prêté de bonne grâce à la perquisition et indique la quantité insignifiante d'armes que l'on a pu trouver.

Tout s'est passé de la façon la plus courtoise de la part des autorités. Mais, parmi les volontaires, des cris de mort s'élevaient contre M. de Gouy d'Arsy et les membres de sa famille.

Des forcenés déclaraient qu'il fallait couper la tête du marquis et la porter triomphalement à Compiègne. Il fallut toute l'énergie du citoyen Guibout, des autorités municipales et des véritables soldats pour empêcher M. de Gouy d'Arsy et sa famille d'être égorgés.

Les choses n'en restèrent pas là. Le 11 septembre une bande armée envahit de nouveau Arsy. Sans aucune réquisition, ces individus prétendent visiter le château. La municipalité et un certain nombre d'habitants d'Arsy viennent au secours de M. de Gouy et obligent les énergumènes à se retirer.

Autant pour sa sécurité et celle de sa famille que pour la tranquillité du village, les autorités municipales engagent M. de Gouy d'Arsy à quitter le pays. Il s'y résigne.

A 4 heures du matin, les assaillants reviennent. Ils ont même avec eux deux petits canons qu'ils ont pris, croit-on, au Fayel. Ils dévastent le château puis retournent à Compiègne.

Le Directoire du District n'a connaissance de ces faits que par la démarche du porte-drapeau du bataillon des volontaires de l'Orne qui vient déposer un calice et une patène qu'il dit avoir trouvés en faisant une visite domiciliaire à Arsy, chez le citoyen de Gouy. Les administrateurs du District lui font des reproches et blâment sa conduite et celle de ses camarades.

Quelques jours plus tard, les officiers municipaux de plusieurs communes viennent se plaindre au District de ce que les volontaires ravagent les vignes et pénètrent chez les habitants pour leur prendre leurs fusils de chasse, dont ils se servent ensuite pour abattre pigeons et volailles.

Le District requiert les commandants des bataillons stationnés à Compiègne de placer un piquet de garde à l'entrée du pont pour arrêter les volontaires qui arriveraient avec des fusils de chasse, des pigeons ou des volailles. On en arrêta 14 portant 12 fusils, sur lesquels on dut en rendre 7, ceux qui les détenaient prétendant qu'ils leur appartenaient.

Par la suite, le bataillon de l'Orne fut envoyé à Crépy où il se conduisit tout aussi mal.

Le 19 novembre, à la suite d'une plainte adressée par M. de Gouy d'Arsy au ministre de l'Intérieur, Roland, le District de Compiègne adresse au Département le procès-verbal établi le 12 septembre par la municipalité d'Arsy, et une lettre du régisseur du château. Le district demandant la punition des coupables, la sûreté des propriétés et de la personne du citoyen Gouy, en même temps qu'une indemnité pour celui-ci. Le District ajoutait qu'il lui paraissait juste que cette indemnité soit supportée par les coupables et que le gouvernement en fit l'avance.

A notre connaissance, la seule indemnité que reçut le marquis de Gouy d'Arsy, général au service de la République, fut la mort ; un an plus tard, il montait sur l'échafaud.

Si les volontaires commettaient des méfaits, les populations n'étaient pas toujours très sages. Ainsi que le signalait M. Mesnil, dans la remarquable causerie qu'il fit ici même le 19 février dernier, on s'attaquait volontiers aux forêts.

Le 6 novembre 1792, le Directoire du District était informé que les habitants de Couloisy et de Cuise-la-Motte avaient saccagé 120 arpents de bois sur les terres de M. de la Trémoille, qu'ils considéraient comme bien national, leur propriétaire étant présumé émigré. Dans la plainte qu'il adressait au District le régisseur du domaine déclarait que les trois quarts des habitants de Couloisy avaient pris part à ces abattages de bois, et qu'à Cuise-la-Motte, seuls, le maire et garde-champêtre s'étaient abstenus.

Des faits semblables étaient signalés en forêt de Laigue et en forêt de Compiègne.

Le Directoire du District rendit compte au Département de ces faits, qui compromettaient l'intérêt et l'honneur de la République, mais déplorait de ne pas disposer de moyens suffisants pour empêcher ces pillages.

Un autre problème s'était posé, celui des subsistances.

Au début de septembre Compiègne manque de pain, les blés n'arrivent plus sur le marché. Le 4 septembre, le Directoire du District charge les commissaires d'aller réquisitionner dans les villages voisins des grains devant être mis à la disposition de la municipalité. Ces commissaires parviennent à réunir 45 mines de seigle et 375 de blé.

Cela ne peut suffire car, outre la population, Compiègne doit nourrir 5.000 volontaires. Le 15 septembre le District sollicite l'aide du Département qui met à la disposition de la ville 30.000 livres, prélevées sur les fonds destinés au culte. Ces 30.000 livres permettront d'acheter du blé... si toutefois on peut en trouver. En effet, les détenteurs de blé ne sont pas disposés à en céder.

A la fin de septembre le Directoire du District enjoint à 77 cultivateurs des environs d'apporter au marché une quantité déterminée de blé. Il est décidé qu'il en sera de même chaque semaine, sur de nouvelles listes de cultivateurs appelés à tour de rôle à approvisionner le marché de Compiègne.

C'est sur ces impressions fâcheuses que les électeurs de l'Oise, après avoir nommé leurs députés à la Convention Nationale,

sont appelés à procéder au renouvellement du Conseil de Département et des Conseils de Districts.

Pour le Conseil Général du Département, les électeurs se trouvent réunis à Grandvilliers, le 11 novembre 1792. Le citoyen Bertrand, secrétaire du District de Compiègne, est élu président de l'Assemblée électorale.

Le premier des élus au Directoire du Département est le citoyen Crasquin, de Monchy-Humières, administrateur du District de Compiègne.

Trois autres citoyens du District sont élus membres du Conseil Général du Département : les citoyens Carbon, homme de loi à Compiègne ; Devert, de Rivecourt, administrateur du District ; et Normant, cultivateur à Jaux.

Les Assemblées électorales pour le renouvellement des Conseils de District se tiennent du 25 au 27 novembre.

La nouvelle administration du District de Compiègne se trouve composée des citoyens Demouy, de Bienville, président ; Carlier, Baton, Darras, J.-B. Sivé, Sonnier, Desboves, Berton, Alix, Wacquant, Lambin et Debacq.

Le citoyen Bertrand remplace, comme procureur-syndic, le citoyen Poulain de la Fontaine.

J. MERMET.

---